



HAL
open science

Mobilisation et animation territoriale autour des réductions d'intrants : stratégies d'intéressement des agriculteurs dans trois territoires franciliens

Aurélie Cardona, Claire Lamine

► To cite this version:

Aurélie Cardona, Claire Lamine. Mobilisation et animation territoriale autour des réductions d'intrants : stratégies d'intéressement des agriculteurs dans trois territoires franciliens. Colloque Société Française d'Economie Rurale (SFER). La réduction des pesticides : enjeux, modalités et conséquences, Mar 2010, Lyon, France. hal-02756677

HAL Id: hal-02756677

<https://hal.inrae.fr/hal-02756677>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Mobilisation et animation territoriale autour des réductions d'intrants : stratégies d'intéressement des agriculteurs dans trois territoires franciliens »

Cardona Aurélie^{1,2}, Lamine Claire²

¹ : EHESS GSPR, 131 Bd Saint Michel, Paris.

² : INRA SAD Eco-innov, BP1 78850 Thiverval-Grignon

Introduction :

Depuis plusieurs années, les critiques grandissantes quant à l'impact des intrants chimiques en agriculture ont conduit à mettre en œuvre diverses expériences pour favoriser les pratiques économes en intrants. De nombreuses collectivités territoriales financent des aides aux agriculteurs pour faciliter les conversions et le maintien de l'agriculture biologique, encouragent l'approvisionnement local et biologique de la restauration collective, participent à la protection des ressources en eau à travers des actions d'incitations à la réduction des intrants chimiques et soutiennent des projets associatifs en faveur d'une agriculture plus durable. Les citoyens ordinaires, souvent rassemblés en associations ou en collectifs, se mobilisent eux aussi dans un contexte favorable aux questionnements sur l'impact environnemental des productions agricoles (nitrates, nuisances et pollutions engendrées par les élevages hors-sol) et sur les risques liés à l'emploi de différentes technologies (farines animales, OGM, pesticides).

Plusieurs auteurs ont montré que les dynamiques collectives professionnelles renforcent les processus de transition agricole (Darré, 1994, Compagnone, 2004). De la même façon, les interactions entre les producteurs et les consommateurs au sein de dispositifs de type Amap peuvent favoriser l'adoption de pratiques plus durables même si cela ne concerne qu'un nombre limité d'agriculteurs (Lamine, 2005). Les interactions entre agriculteurs et d'autres types d'acteurs (agence de l'eau, élus locaux, collectivités territoriales, associations environnementales, riverains...) – de fait de plus en plus fréquentes (Lemery, 2003) – pourraient-elle alors, elles aussi, influencer les pratiques agricoles ? Il s'agira d'observer, ici, dans quelle mesure les dynamiques territoriales émanant d'organismes institutionnels – tels qu'une Chambre d'Agriculture – et d'associations non agricoles favorisent ou renforcent ces trajectoires de changement. Pour cela, nous étudierons plus particulièrement les stratégies d'intéressement (Akrich *et al.*, 1988) des agriculteurs mises en œuvre par ces organisations en nous concentrant sur le travail des animateurs directement en contact avec les agriculteurs et sur l'effet de ce travail. Il ne s'agira pas tant ici d'analyser la diffusion d'une innovation en tant que telle, que de saisir comment les animateurs mobilisent les agriculteurs et les amènent à considérer des pratiques moins consommatrices en intrants. Pour saisir la diversité des stratégies d'intéressement et modalités d'action de ces porteurs de projets territoriaux et leurs effets sur les pratiques agricoles, trois terrains ont été considérés. Tous se situent en région Ile de France, et tous les agriculteurs rencontrés produisent majoritairement des céréales, même si certains ont diversifié leur activité. Un terrain d'étude se situe en Essonne, sur le plateau de Saclay, où les agriculteurs subissent une forte pression foncière et environnementale en raison de leur enclavement dans une zone périurbaine. Deux terrains d'étude se situent en Seine et Marne, dans des territoires qui constituent d'importantes réserves en eau approvisionnant l'agglomération parisienne. Depuis 2006, les acteurs agricoles locaux, les organismes gestionnaires de l'eau, les collectivités territoriales et l'Etat ont défini un Plan Départemental de l'Eau (PDE) dont certains assument la mise en œuvre sur des territoires prioritaires de protection et reconquête de la qualité de l'eau. Les deux territoires étudiés sont l'Yerres, où l'animation est assurée par la Chambre d'agriculture, et l'Ancoeur où intervient une association locale d'usagers de l'eau.

Au point de vue méthodologique, nous avons réalisé au total vingt-six entretiens semi-directifs¹ et assisté à sept réunions ou moments collectifs, intégralement retranscrits afin d'analyser les ressorts argumentatifs des acteurs rencontrés et les confrontations de positions entre acteurs agricoles et non agricoles.

Suite à une présentation des trois territoires et des configurations d'acteurs les caractérisant, nous analyserons les différentes stratégies d'intéressement mises en œuvre. Pour cela, nous étudierons les registres d'argumentation et dispositifs d'appui utilisés par les animateurs et porteurs de projets associatifs. Enfin nous tenterons de saisir les effets de ces diverses actions sur les pratiques agricoles en considérant les trajectoires d'évolution des exploitations pour comprendre si ces actions d'animations et ces politiques publiques entraînent une réelle réorganisation des systèmes agricoles ou si elles correspondent plutôt à un « verdissement » des pratiques (Deverre, Sainte Marie, 2008).

1. Trois territoires aux types d'animation et de mobilisation contrastés

Sous l'effet de pressions environnementales croissantes, des formes de mobilisation très diversifiées apparaissent sur les trois territoires étudiés. On y observe trois modalités de mise en œuvre d'une animation territoriale en fonction qu'elle émane plutôt de la société civile ou de structures institutionnelles. On peut ainsi définir un gradient que caractérise un degré d'institutionnalisation et de professionnalisation croissante, qui va de l'activité de membres d'une Amap à l'animation d'un conseiller technique dans une Chambre d'Agriculture, en passant par l'action d'une association qui s'est professionnalisée au cours du temps. Pour mieux comprendre ces différents types d'animations et leurs ressorts d'action, nous allons expliciter ici leur genèse, leur composition et leurs modes d'intervention.

a. Une association locale dont la sphère d'action s'élargit progressivement

Nous avons étudié le cas du plateau de Saclay à partir d'entretiens auprès d'acteurs du monde associatif (7) et d'agriculteurs (8). L'association en lien avec les agriculteurs, uniquement constituée de bénévoles à ce jour, s'est formée en 2001, initialement pour mutualiser les efforts de divers acteurs et associations environnementales locales pour préserver un cadre de vie agréable, ouvert et un tant soit peu naturel. Assez vite, ces riverains se sont interrogés sur les relations qu'il pouvait y avoir entre les habitants de zones urbaines et les agriculteurs du plateau céréalier situé juste au-dessus, et en quoi elles pourraient favoriser la conservation d'un espace agricole et non urbanisé près de chez eux. Ils ont alors contacté ces agriculteurs et, suite à la réponse d'un seul agriculteur (sur les sept encore en activité), ont créé une Amap produisant pommes de terre, lentilles et farine sans intrants de synthèse sur 3ha d'une exploitation de 237ha, avec pour objectif de créer des liens forts entre agriculteurs et urbains et de faire évoluer les pratiques agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Parallèlement, suite à la montée en puissance de la pression urbaine et foncière et au lancement en 2005 d'un grand plan d'aménagement du territoire, quelques membres de l'association se sont fortement impliqués dans la défense des terres agricoles de cette zone périurbaine. L'Etat tente en effet depuis les années 1960 d'urbaniser une partie des terrains cultivés, mais la contestation a toujours été très forte, et de nombreuses associations environnementales, regroupées pour la plupart dans une union formelle, luttent contre ces projets d'aménagement et d'urbanisme. Elles ont notamment contribué à inscrire la préservation de 2300ha de terres agricoles dans le Schéma directeur de la région Ile de France. Inscription qui a exacerbé les tensions entre l'Etat défenseur d'un projet d'aménagement planifié et la région Ile de France qui prône un développement plus concerté

¹ Quatre de ces entretiens ont été réalisés par François Hochereau (sociologue à l'UMR SAD-APT, INRA), Christine Aubry (agronome à l'UMR SAD-APT) et Gwenn Lasbleiz (en master à Agroparistech).

et plus respectueux des espaces ouverts et agricoles. Ces organisations locales anciennes sont toujours actives, mais lors de l'annonce de ce nouveau plan gouvernemental, l'association à l'origine de l'Amap est devenue elle aussi un acteur incontournable en se plaçant comme défenseur légitime des questions agricoles. Ce rôle a été institutionnalisé par l'obtention de financements des collectivités locales (communes, Conseil Général) pour ses actions en faveur d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement : réalisation d'une ferme urbaine sur des terres agricoles non occupées, diagnostic sur la possibilité de mettre en place des circuits courts pour approvisionner la restauration collective locale. Pour ce dernier projet, l'association a embauché un consultant, choix qui témoigne d'un début de professionnalisation de cette organisation.

Sur ce territoire, ce sont les citoyens et résidents qui se sont mobilisés en faveur de changements de pratiques, de modes de commercialisation et même de système agricoles – le développement des circuits courts supposerait que les agriculteurs, essentiellement des céréaliers, modifient profondément leur façon de travailler. Nous analyserons les stratégies d'intéressement construites par cette association et la façon dont elle s'appuie sur les enjeux d'urbanisation du territoire et de préservation des ressources naturelles.

b. Une association d'usagers de l'eau mobilisée sur la réduction de l'utilisation des intrants

Dans notre deuxième territoire, le bassin versant de l'Ancoeur en Seine et Marne, l'animation a été prise en charge par une association professionnelle d'usagers de l'eau. En 1994, un comité de concertation entre les usagers de la nappe de Champigny comprenant des industriels et des professionnels de l'eau a été créé, suite à d'importants problèmes de diminution de la quantité d'eau disponible, avec pour but d'améliorer la connaissance et le suivi de la nappe. Les problèmes de quantité et de qualité de l'eau ayant été confirmés, une association a été créée en 2001 avec le soutien financier du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau. Aujourd'hui, l'association, employant 10 salariés et composée d'une quarantaine de membres², a plusieurs missions sur son territoire de compétence comprenant 223 communes. Elle doit réaliser des diagnostics des pratiques phytosanitaires, identifier les zones vulnérables, élaborer un programme d'action visant le « 0 phyto » pour la DDEA, protéger un site pilote d'engouffrement des eaux superficielles vers la nappe et le site d'extraction des calcaires de Champigny, et enfin informer et sensibiliser. Un animateur agricole travaille plus particulièrement sur le bassin versant de l'Ancoeur qui comprend 12 communes. Depuis 2007, il a en charge l'accompagnement des agriculteurs contractualisant une MAE Eau territorialisée – dans laquelle en 2008 10 agriculteurs se sont engagés, sur un total de 70 agriculteurs sur le territoire. Cette MAE se décline en deux sortes d'engagements. Le premier implique de réaliser un diagnostic d'exploitation préalable pour définir avec l'animateur comment atteindre les objectifs, suivre une formation sur les principes d'agriculture intégrée, réaliser un bilan annuel des pratiques phytosanitaires avec l'animateur pour évaluer marges de progrès et blocages au cours de la contractualisation, couvrir les sols nus en hiver avec des CIPAN et réduire de 50%, en 5 ans, la quantité de produits phytosanitaires (hors herbicides) utilisée par rapport à une référence de territoire. Le deuxième type de contrat contraint les agriculteurs, en plus de tous les engagements précédents, à réduire leurs herbicides de 40% par rapport à la référence territoriale. La rémunération est d'au maximum 149€/ha engagé/an. Depuis 2009, seul ce deuxième contrat est proposé aux agriculteurs qui veulent contractualiser une MAE.

² Les membres de l'association : les services de l'Etat, les collectivités territoriales et intercommunalités, l'Union des Maires 77, les Gestionnaires de services d'eau, la profession agricole, le monde industriel, le monde associatif et des experts.

Le rôle de cette association est donc d'accompagner les agriculteurs vers la réduction d'intrants en organisant des réunions de suivi de la mise en place des MAE, où sont conviés tous les acteurs de la filière agricole locale (coopérative, chambre d'agriculture...). Elle a également une mission de sensibilisation technique effectuée en partenariat avec le conseiller Production Intégré de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne qui réalise des tours de plaine et des visites d'essais. Ces animations, sorte d'hybride entre un projet associatif et des formes de conseil agricole plus institutionnalisées, sont ouvertes aux agriculteurs du secteur n'ayant pas contractualisé la MAE Eau. Environ vingt-cinq agriculteurs au total suivent – à divers degrés – les réunions et l'association continue à démarcher des agriculteurs.

c. La difficile mise en place d'une animation territoriale par la Chambre d'Agriculture

Notre dernier terrain, l'Yerres, comprenant 21 communes, se situe également en Seine et Marne et les agriculteurs peuvent aussi y contractualiser la MAE Eau. L'animation du dispositif est assurée par la Chambre d'Agriculture, organisme plus professionnel et plus institutionnel que les précédents. Ce type d'accompagnement, qui peut sembler, a priori, le plus adapté pour favoriser des changements de pratiques agricoles ne va pas forcément de soi en Seine et Marne. Dans ce département, comme ailleurs, la Chambre d'Agriculture a fortement restreint son travail de terrain depuis la fin des années 1990. Plusieurs Groupes de Développement Agricole (GDA) regroupés dans la Fédération départementale des groupes d'étude et de développement agricole (FDGEDA) existaient jusqu'alors, animés par des conseillers techniques de la chambre. La FDGEDA émanant de la FDSEA, suite à une réorganisation de celle-ci, les agriculteurs non affiliés au syndicat majoritaire ont été exclus de ces groupes. Ceux-ci se sont peu à peu délités, de nouveaux groupes d'agriculteurs indépendants et privés se sont formés, parfois appuyés par d'anciens conseillers de la chambre d'agriculture s'étant mis à leur compte. Dans ces conditions, le conseiller de la chambre chargé d'animer ce territoire autour de la réduction des intrants n'a qu'une faible légitimité et peu de relations directes avec les agriculteurs. Il lui est donc difficile de diffuser de nouvelles pratiques et de les faire adopter. *« En terme de lien réel avec le terrain aujourd'hui la chambre n'a pas de réseau de connaissance et de lien fort avec les agriculteurs sur le terrain, il n'y en a plus. C'est la FDGEDA qui faisait ce lien là. » (Entretien avec l'animateur de l'Yerres).* Devant le peu de MAE contractualisées sur ce territoire (seulement 3 agriculteurs en 2008 sur 148 agriculteurs), l'animateur a désormais choisi de s'appuyer sur les coopératives, plus en contact avec les agriculteurs que lui. En effet, celles-ci produisent des connaissances grâce à des essais implantés chez des agriculteurs et proposent certaines solutions techniques qui vont dans le sens de la réduction des intrants. Certains pratiquent par exemple la « lutte intégrée » sur les conseils de la coopérative locale (recours aux Trichogrammes contre la Pyrale du maïs).

On le voit bien, sur chacun de ces trois territoires, chaque porteur de projet agit dans un contexte bien particulier qu'il faut prendre en compte pour comprendre les stratégies mises en œuvre pour mobiliser les agriculteurs sur la réduction des intrants. Nous allons maintenant analyser quels sont les leviers de conviction et d'action de ces animateurs de territoire et la manière dont ils construisent leurs stratégies d'intéressement.

2. Argumentation et dispositifs d'intéressement

a. Des registres d'argumentation variés, basés sur une grande diversité d'interrelations :

Quels sont les registres d'argumentation utilisés par ces acteurs cherchant à mobiliser les agriculteurs autour de la question de la réduction des intrants ? Dans chaque cas, les

arguments utilisés pour amener les agriculteurs à changer leurs pratiques sont de nature différente, chacun a sa manière de « traduire » (Callon, 1986 ; Brives, 2006) le problème environnemental auprès des agriculteurs. L'analyse de ces types d'argumentation montre qu'ils dépendent des relations établies entre animateurs et agriculteurs.

Dans le cas du plateau de Saclay, les animateurs jouent les « prophètes de malheur » (Chateauraynaud, Torny, 1999) pour convaincre les agriculteurs du bien fondé d'un changement de pratiques et de circuits de distribution. Ils utilisent le registre de la peur et de la menace et justifient leurs injonctions par un argument écologique global – l'épuisement des ressources (terres agricoles, pétrole...) et la dégradation de la planète (réchauffement climatique, pollutions des sols et de l'eau...) – ce qui permet de relier l'injonction locale à l'avenir de la planète toute entière, dans un processus de montée en généralité (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Lafaye, Thévenot, 1993). C'est ce que nous révèle cet échange entre un agriculteur et un membre de l'association :

*« **Associatif** : L'intérêt des circuits courts [...] c'est de se dire dans 15 ans, si on a des gros problèmes climatiques... On va les manger d'où nos salades, si on ne les fait pas venir à des kilomètres autour ?! [...] Moi c'est mon métier de travailler là-dessus, et par exemple sur le prix du baril, moi je peux vous dire parce que je fais plein de conférences devant même des chefs d'entreprises. On leur parle d'un prix du baril à 300\$, il y a dix ans ça faisait rigoler tout le monde, maintenant plus personne ne rigole ! [...] Il y a des fermes qui explosent économiquement parce que l'énergie coute trop cher [...]*

***Agriculteur** : On n'en sait rien mais ça bouge tellement vite ! »*

La réaction de l'agriculteur aux propos de l'associatif dans cette interaction nous montre que les deux types d'acteurs ne se situent pas dans un même univers cognitif. L'animateur associatif voit l'épuisement des ressources et leur renchérissement comme un phénomène linéaire inéluctable, alors que cet agriculteur – comme les autres rencontrés - considère les prix des ressources comme sans cesse fluctuants (donc pouvant également baisser). L'avenir lui semble plus incertain qu'orienté de manière unilatérale. Il va sans dire que ce décalage ne facilite pas le développement commun d'un projet territorial. Ce type de rapport se retrouve même au sein de l'Amap où pourtant agriculteur et membres de l'association ont choisi le partenariat.

En Seine et Marne, les types d'argumentation pourraient également être de l'ordre de la menace, étant donnés les importants problèmes liés à la qualité de l'eau et leur tangibilité (études et mesures sont là pour les étayer). Plusieurs auteurs ont pointé, sur les questions de risques sanitaires et environnementaux (Chateauraynaud, 2004), l'importance de cette notion de tangibilité : ainsi, le manque d'actualisation sous forme de dangers tangibles d'un risque considéré peut conduire à des postures attentistes voire de négation (cas du réchauffement climatique, ou ci-dessus, de l'épuisement des ressources), sauf lorsque sa propre intégrité corporelle est en jeu – cas des OGM pour les consommateurs (Lamine, 2003). Pourtant, même si la dégradation de la qualité de l'eau présente une certaine tangibilité, l'argumentation, s'appuyant sur les relations entre animateurs et agriculteurs, prend encore d'autres formes qu'il nous faut considérer.

Sur les deux territoires seine-et-marnais, les agriculteurs avaient historiquement l'habitude de travailler en GDA avant la disparition de ceux-ci à la fin des années 1990. De fait, en Ancoeur, l'animateur salarié de l'association en charge du territoire est un ancien conseiller technique d'une Chambre d'Agriculture bretonne. Il n'est donc pas un « étranger », il connaît bien le monde agricole, son fonctionnement et la juste relation (Compagnone, *op.cit.*) qui convient pour conseiller. Pour accompagner les agriculteurs dans une démarche de changements de pratiques, il se base sur la proximité relationnelle avec eux (Hochereau, 2009), passe beaucoup de temps sur le terrain, leur téléphone fréquemment. Il connaît bien les

caractéristiques sociales, professionnelles, familiales des agriculteurs et adapte son conseil en fonction de ses interlocuteurs. Il s'appuie également sur sa connaissance des réseaux informels et d'interconnaissances entre les agriculteurs, pour que les « leaders » du territoire relaient son action.

Dans l'Yerres, la situation est différente. C'est la Chambre d'agriculture qui est en charge de l'animation, or suite à la disparition des GDA, elle n'a plus été véritablement présente sur le terrain depuis la fin des années 1990, et semble donc avoir fortement perdu en légitimité (rappelons que seuls trois agriculteurs avaient contractualisé une MAE Eau en 2008). Alors même que nous sommes, comme en Ancoeur, en présence d'un problème tangible, la qualité de l'eau, l'argumentaire ne semble pas atteindre les agriculteurs, faute d'une véritable relation entre la Chambre d'agriculture et les agriculteurs du territoire. La Chambre réalise des animations qui ne sont que très peu suivies. Ainsi, un agriculteur nous a rapporté qu'il n'y avait eu que deux agriculteurs à une réunion d'animation au printemps 2009, à la réunion suivante à laquelle nous avons assisté, sept agriculteurs étaient présents, enfin à une visite d'essai ultérieure en production intégrée, il n'y avait que trois agriculteurs pour deux conseillers, deux enseignants du lycée agricole et deux personnes de l'INRA. L'animateur en charge du territoire reconnaît ne travailler qu'avec les agriculteurs déjà motivés, et à une question concernant les moyens d'augmenter le nombre d'agriculteurs en MAE, il répond que les autres agriculteurs sont inaccessibles et qu'il ne les connaît pas. Devant ce manque de relation, cet animateur a choisi de passer par l'intermédiaire des coopératives et ainsi de leur déléguer partiellement et de manière officieuse le pilotage de l'accompagnement au changement (Hochereau, Lamine, 2009).

Cette étude des registres d'argumentation nous montre à quel point la relation établie entre animateurs et agriculteurs participe des conditions facilitant ou freinant la mise en place d'un projet territorial commun. Pour aller plus loin, il faut ensuite analyser les liens entre ces stratégies d'argumentation, la configuration organisationnelle où se trouve l'animateur, et les dispositifs d'intéressement qu'il produit.

b. Stratégies d'intéressement :

Il s'agira ici de saisir quelles sont les différentes stratégies d'intéressement de l'animateur en fonction de l'organisme auquel il appartient, de ses relations avec les agriculteurs et des instruments d'action publique à sa disposition. Nous constaterons entre les différents animateurs une gradation du type d'innovations proposées aux agriculteurs, parallèle à la gradation pointée précédemment en termes d'institutionnalisation et de professionnalisation des structures d'animation.

L'association environnementale du plateau de Saclay, entièrement étrangère au monde agricole et qui justifie son intervention par un argumentaire souvent éloigné des préoccupations immédiates des agriculteurs, semble proposer des techniques très innovantes : comptage des vers de terre pour mesurer la matière organique de son sol, mélanges protéagineux-céréales, « non-labour » dans un système relevant de l'agriculture biologique etc. En fait, ses animateurs n'ayant pas de compétences agronomiques techniques, ils font appel à des ressources extérieures et personnelles (contacts avec des chercheurs, lectures personnelles) sans que cela ne corresponde nécessairement aux attentes ni aux réalités de l'agriculteur de l'Amap. Ces acteurs associatifs réalisent une étude de faisabilité sur la mise en place de circuits courts fournissant des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique à la restauration collective locale. Et même si en principe ils ne sont missionnés que pour cette étude de faisabilité, ils utilisent l'horizon de l'introduction croissante de

l'alimentation d'origine biologique³ dans la restauration collective et cette mission qui leur a été confiée comme un instrument incitatif pouvant favoriser le changement des pratiques agricoles, faute de disposer comme en Seine et Marne de mesures coercitives ou financières concernant directement la réduction des intrants.

L'agriculteur en Amap a pu ressentir ce « conseil » comme assez intrusif, alors que le rôle du conseil est de permettre aux agriculteurs de « porter leur choix sans pour autant prendre les décisions à leur place » (Compagnone, 2006). Devant cette situation, l'agriculteur limite désormais les échanges sur les pratiques avec ses consommateurs et ne tient pas pour l'instant à s'engager catégoriquement et publiquement sur une transition vers l'agriculture biologique certifiée. En partie pour des raisons économiques et d'organisation du travail mais aussi par crainte de leurs critiques s'il échoue ou abandonne, et ce alors même que les productions de blé, lentilles et pommes de terres destinées à l'Amap sont conduites selon les principes de l'agriculture biologique. Cependant, si les conseils de l'association sont souvent très éloignés des pratiques actuelles de l'agriculteur et n'ont qu'une prise restreinte sur les changements effectués sur l'exploitation, on peut penser qu'ils peuvent le sensibiliser à d'autres manières de concevoir son système de culture.

En Seine et Marne, l'animateur de l'association des usagers de l'Eau en Ancoeur peut également proposer des techniques innovantes de façon plus libre que s'il travaillait pour un organisme institutionnel tel que la Chambre d'agriculture. Ici, par contraste avec le cas précédent, sa proximité relationnelle avec les agriculteurs et son ancienne appartenance au monde agricole légitime ses propositions car il dispose de compétences techniques solides et reste toujours attentif à la faisabilité et l'adaptabilité de ce qu'il propose aux agriculteurs.

Sur le territoire de l'Yerres, l'historique des relations entre la Chambre d'agriculture et les agriculteurs et le poids de l'institution semblent peser fortement sur l'animateur, ce qui limite très fortement son action et son rôle dans la diffusion d'innovations.

Cependant dans ces deux territoires, contrairement au Plateau de Saclay, les animateurs disposent d'instruments d'action publique pour soutenir leur argumentaire en faveur de la réduction des intrants. Ils peuvent en effet proposer aux agriculteurs une certaine contrepartie si des changements de pratiques sont mis en œuvre. Dans un contexte où le prix du blé est à nouveau en baisse, ces aides financières non négligeables peuvent s'avérer tout à fait intéressantes. Outre la MAE Eau dont on a parlé plus haut qui entraîne une obligation de résultats, le Plan Végétal pour l'Environnement offre également une aide complémentaire visant à soutenir les investissements (équipements, aménagements parcellaires) rendus nécessaires pour supprimer les risques de pollution accidentelle dans les cours de ferme et aider au changement des pratiques agricoles (soutien à l'investissement pour l'aménagement de l'aire de remplissage du pulvérisateur ou l'achat de matériels de désherbage mécanique afin de supprimer certains traitements phytosanitaires). Cependant, il semblerait que la MAE Eau soit le plus souvent proposée aux agriculteurs déjà avancés dans leur réduction d'intrants : « *en fait je me dis, on travaille toujours avec le même pool d'agriculteurs qui sont des gens qui sont historiquement engagés dans une réflexion, dans une stratégie, dans une démarche de progrès* » (animateur de l'Yerres). On peut alors se demander si l'instrument d'incitation au changement ne se transforme par en instrument de validation et s'il n'y a pas un décalage entre l'objectif initial et la mise en œuvre (Lascoumes, Le Galès, 2004). Pour le vérifier, nous allons maintenant nous intéresser aux effets de ces diverses actions des animateurs sur les conceptions des agriculteurs et leurs pratiques.

3. Des effets diversifiés et encore nuancés sur les pratiques des agriculteurs ?

³ Dans le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, « l'État se donne pour objectifs de recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits biologiques pour une part représentant 15 % des commandes en 2010 et 20 % en 2012 ».

De quelles façons ces agriculteurs perçoivent-ils ces différents dispositifs d'intéressement, leurs pratiques évoluent-elles, et si oui, peut-on établir un lien avec ces dispositifs ou bien ces évolutions semblent-elles indépendantes des actions menées ? A partir de nos entretiens compréhensifs, nous avons reconstruit les trajectoires des agriculteurs en examinant non seulement les changements de pratiques et de conceptions au fil du temps mais aussi le rôle des réseaux auxquels appartiennent les agriculteurs, de l'animation territoriale et du contexte local. Si certains agronomes analysent aussi les trajectoires d'exploitations (Capillon, 1993 ; Madelrieux *et al.*, 2002), l'approche sociologique vise ici à explorer spécifiquement les changements de conceptions en parallèle des changements de pratiques et le rôle de diverses interactions sociales dans ces changements. Tous les agriculteurs rencontrés ont été en contact avec les animations territoriales présentées plus haut mais n'ont pas nécessairement mis en œuvre des changements. Sur le plateau de Saclay, étant donné la taille réduite du territoire et le faible nombre d'agriculteurs encore en activité (7), l'enquête a été exhaustive. En Seine et Marne, dans le premier temps de notre enquête, les animateurs de territoire nous ont donné des contacts d'agriculteurs à rencontrer : agriculteurs chez qui des changements sont effectivement à l'œuvre dans l'Yerres (3) ; agriculteurs considérés comme potentiellement réceptifs mais n'ayant pas nécessairement modifié leurs pratiques dans l'Ancoeur (3). Au total, nous avons donc rencontré treize agriculteurs, l'enquête se poursuivant dans les deux territoires de Seine et Marne.

a. Le rôle de la bio : un aiguillon en terme de changements des conceptions

Lors des entretiens, nous n'avons volontairement pas cherché à orienter la discussion vers les questions environnementales pour les laisser émerger de manière spontanée dans les discours recueillis. Cependant, l'analyse textuelle du corpus d'entretiens montre que dans les propos des agriculteurs, le thème de « l'agriculture biologique » (AB) est le thème qui revient le plus souvent après celui du « blé » - principale culture et objet de nos questions sur les changements de pratiques. Cette constatation est d'autant plus intéressante qu'aucun des agriculteurs rencontrés ne conduit toute sa production selon le cahier des charges de l'AB, même si l'agriculteur en Amap du plateau de Saclay conduit les cultures de l'Amap selon les principes de l'AB sans être certifié et que d'autres utilisent certaines techniques inspirées de l'AB. Ainsi, la prégnance croissante des débats et discussions sur l'AB dans notre société semble avoir un certain impact sur les conceptions des agriculteurs. Sur les 10 agriculteurs parlant d'AB, la plupart admettent en avoir aujourd'hui une meilleure perception qu'auparavant. Toutefois, il est probable que leurs propos soient en partie orientés par la présence d'un enquêteur s'intéressant aux réductions d'intrants, et en approfondissant l'analyse, on trouve des avis divers sur ce système de culture.

Ainsi, ces agriculteurs qui disent avoir de l'AB une meilleure image gardent tous une attitude défensive face à l'engouement qu'elle incarne : soit en mettant en avant le risque sanitaire en pointant le risque de développement de mycotoxines dans le cas du blé, soit en soulignant le faible rendement de ce système de culture par rapport à des systèmes plus conventionnels qui pourrait conduire à l'avenir à des problèmes de sous-production et de famines. On trouve ainsi du côté des agriculteurs comme de celui des défenseurs des systèmes respectueux de l'environnement rencontrés plus haut, des arguments relevant de la « prophétie de malheur » : aux uns, l'épuisement des ressources naturelles, aux autres, les risques de famine. Enfin, certains mettent en avant la faible rentabilité économique de l'agriculture biologique : « *Au point de vue économique, c'est sûr que ça ne marche pas ! Vous avez rencontré beaucoup des gens qui faisaient de la culture bio, qui gagnaient leur vie ?* » (Agriculteur)

Certains de ces agriculteurs (5) se disent prêts à réduire leur utilisation d'intrants, mais ne voient pas l'AB comme un système encore suffisamment performant en termes de rendement et donc de rentabilité, ce qu'ils relient au manque de connaissances techniques disponibles mais aussi à leur propre manque de compétences. Certains reconnaissent également que les verrous ne sont pas seulement techniques mais culturels ou « psychologiques » : changer de système c'est aussi changer sa conception de l'exercice du métier (Lamine, 2009) « *C'est une remise en question complète (...) c'est vraiment une technique complètement différente, (...) moi un céréalier 100% de l'ancienne génération, qui a toujours eu l'habitude d'avoir des champs nickel propre et tout, il faut vraiment qu'il change d'idée, on ne joue plus du tout dans la même cour, c'est plus du tout la même chose* » (Agriculteur)

L'enquête montre donc que si ces agriculteurs sont encore loin d'envisager une transition vers l'AB, le déploiement de cette thématique dans la scène publique conduit chacun à se positionner par rapport à elle et semble entraîner globalement une plus grande reconnaissance de l'AB par les agriculteurs pratiquant d'autres systèmes de cultures. Cependant, étant donné que notre enquête prend place dans des territoires fortement sensibilisés aux thématiques environnementales, il faudra vérifier si ce gain de légitimité est également présent chez des agriculteurs non sensibilisés par des animations.

b. Une intercompréhension croissante entre milieux agricole et non agricole ?

Lorsque des acteurs du monde non agricole (associations environnementales, riverains...) prônent une agriculture plus durable, ils pensent à l'agriculture biologique en raison de leur mauvaise connaissance d'autres formes de changement de pratiques. Les agriculteurs évoquent souvent cette « simplification » qui laisse peu de place à des avancées vers la réduction d'intrants moins visibles qu'une conversion en bonne et due forme : « *C'est soit on met des produits et on est tout mauvais, soit on est bio et on est tout bon.* » (Agriculteur) Or des pratiques intermédiaires comme la production intégrée ou diverses stratégies de réduction d'intrants existent, même si celles-ci sont encore difficilement valorisées et pour la plupart peu considérées par les acteurs du monde non agricole. Par ailleurs, il existe parfois un malentendu en ce qui concerne la réduction des intrants : les agriculteurs en parlent en termes d'impact, tandis que généralement les acteurs du monde non agricole s'intéressent plus à la réduction de l'usage. Ce décalage est d'ailleurs à l'origine de l'un des arguments critiques récurrents des agriculteurs conventionnels envers l'AB : cette dernière nécessite plus de passage d'instruments mécaniques – en particulier pour le désherbage – et donc plus de fuel, ce qui, malgré la suppression des intrants chimiques, remettrait en question son bilan environnemental (Lamine, *op.cit.*).

Ce décalage entre les visions de l'agriculture provient selon les acteurs rencontrés d'un manque d'échange entre les deux mondes agricole et non agricole. Certains agriculteurs dénoncent le fait que les acteurs non agricoles ne cherchent pas à comprendre leurs représentations : « *on veut des gens responsables qui se mettent à la place, il faut que chacun se mette à la place, (...) on est prêt à travailler avec ces gens là, qui connaissent nos problèmes, mais des gens qui vont venir d'un autre univers et qui vont dire il faut qu'on casse les paysans qu'on interdise tout, c'est pas possible* » (Agriculteur). Nous sommes bien là en présence d'un manque de communication au sens de Georges H. Mead (Mead, 1963) dans la mesure où selon les agriculteurs, il n'y a pas de tentative de saisir l'attitude ou l'expérience d'autrui.

Cependant, pour la plupart des agriculteurs rencontrés, cette difficulté à partager et échanger les points de vue – au sens propre du terme – est également causée par le manque d'ouverture et de transparence du monde agricole, et donc le fait d'une responsabilité partagée : « *je pense que c'est plus un problème de communication (...) en agriculture on n'a jamais su*

communiquer, ni la profession, ni les agriculteurs, n'a su communiquer.(...) Je pense qu'il y a une méconnaissance de la réalité. »(Agriculteur).

La participation à une animation territoriale initiée par une structure non agricole, comme c'est le cas sur le plateau de Saclay et en Ancoeur, est justement vue par beaucoup d'agriculteurs comme un moyen de mieux communiquer. L'inscription dans de tels dispositifs favorise des discussions entre les agriculteurs, leurs voisins urbains ou périurbains, les collectivités et une ouverture concrète par l'organisation de visites de leurs fermes. Un des premiers effets de ces animations concerne donc la facilitation des échanges et de l'intercompréhension entre acteurs du monde agricole et non agricole.

c. La mise en pratique : verdissement ou écologisation ?

Notre enquête vise également à comprendre si l'animation territoriale produit de réelles évolutions des pratiques agricoles ou si celles-ci restent proches du référentiel conventionnel. Dans l'analyse, nous avons donc considéré toute forme de changement de pratiques au fil du temps et pas seulement ceux relatifs à la réduction d'intrants afin de saisir au mieux la trajectoire d'évolution des pratiques agricoles et l'influence des animations territoriales.

Nous avons ainsi pu voir que, pour limiter les coûts d'exploitation dans un contexte de baisse des prix du blé et d'augmentation des prix des intrants sur le long terme, tous les agriculteurs s'attachent à ne plus utiliser des pleines doses et à « raisonner » mieux l'usage des intrants. Ces changements de pratiques s'inscrivent – comme cela a été démontré dans d'autres travaux (Compagnone, 2008) – dans le cadre d'une prise de distance par rapport aux conseils techniques traditionnels diffusés par les coopératives ou les entreprises phytosanitaires et vont de pair avec la réalisation d'un minimum d'observation ou d'essais personnels. Parmi les agriculteurs rencontrés, certains adoptent des pratiques « intermédiaires » de réduction d'intrants qui, bien que très diverses, semblent relever de l'un ou plusieurs de ces trois référentiels : la modulation de dose, les techniques de culture simplifiée et la protection intégrée qui sont ainsi mobilisés par les agriculteurs dans des formes d'« hybridation technique » (Ansaloni, Fouilleux, 2006). Ces pratiques sont également « intermédiaires » en ce qu'elles se situent entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique dont on a vu qu'elle était aussi un référentiel au moins rhétorique dans les positions exprimées par les agriculteurs.

Toutefois, les effets spécifiques des animations territoriales en termes de changements de pratiques restent encore difficiles à évaluer. La plupart des agriculteurs rencontrés ayant mis en œuvre des changements de pratiques sont impliqués depuis les années 1980 dans des réseaux professionnels prônant la réduction d'intrants comme le CETA Ile de France. Cette situation confirme l'importance des dynamiques collectives dans les processus de changements en agriculture, déjà largement démontré par de nombreux travaux. On ne peut donc dire que les animations observées aujourd'hui, mises en œuvre depuis au maximum six ans, soient toujours directement la cause des changements de pratiques observés. Elles ont plus vraisemblablement conforté certaines évolutions en cours pour d'autres raisons (évolution des prix sur le long terme, influence d'autres réseaux). En revanche, en retraçant a posteriori la trajectoire d'évolution des pratiques et des conceptions des agriculteurs, il semble que depuis qu'ils bénéficient de ces animations, ils soient généralement plus enclins à considérer les changements de façon systémique et à envisager de revoir leurs itinéraires techniques de façon plus globale. Cependant, les nécessaires adaptations réglementaires étant fortement ancrées dans les esprits, la plupart des agriculteurs ont tendance à temporiser (Lamine, 2009) en préférant attendre le passage de mesures rendant obligatoires les changements de pratiques pour réellement faire évoluer leur système.

Le changement est donc bien à l'œuvre chez ces agriculteurs en matière de réduction des intrants, qui pourrait être qualifié pour l'instant comme un « verdissement » des pratiques.

Cependant, les animations territoriales ayant tendance à présenter les changements d'une manière plus globale en proposant des systèmes de culture comme l'agriculture biologique ou la production intégrée plutôt que des principes isolés, on peut penser qu'elles pourront favoriser, à l'avenir, un processus de redéfinition des pratiques relevant davantage d'une « écologisation » des pratiques et des conceptions (Deverre, Sainte Marie, 2008 ; Lamine *et al.*, 2009).

Conclusion

L'étude de ces trois dynamiques territoriales nous a montré la diversité des stratégies d'intéressement qui peuvent être mises en œuvre et la façon dont les agriculteurs se positionnent par rapport à ces stratégies. Il apparaît clairement que certains modes traditionnels de diffusion des innovations perdurent : l'« animateur agricole » reste un acteur incontournable de la même façon que les autres acteurs agricoles proches (technicien de coopérative, voisins ou membres d'une même famille). Cependant, on remarque que les animations non spécifiquement issues du monde agricole comme dans les cas du plateau de Saclay et de l'Ancoeur peuvent aussi jouer un rôle dans le développement de systèmes à bas niveau d'intrants. Néanmoins ces animations doivent trouver leur juste stratégie d'intéressement et d'action. Tout d'abord, comme l'ont montré des travaux antérieurs sur des questions à l'interface entre agriculture et environnement, telles que le recyclage agricole des boues d'épuration urbaine (Borraz, d'Arcimoles, 2003), il s'agit de définir un espace de sens commun, permettant de dessiner les contours de l'action collective qui déterminera ensuite l'adoption de modalités de coordination et d'arrangements institutionnels. Or, pour le cas du plateau de Saclay, si cet espace de sens commun semble assez solidement constitué autour des questions de résistance à l'urbanisation, il est pour l'heure beaucoup plus fragile concernant les questions d'approvisionnement en circuits courts, sur lesquelles se centre pourtant l'animation étudiée. En revanche, en Seine et Marne l'espace de sens provient plutôt d'un souci commun des acteurs agricoles et non agricoles autour d'une problématique bien connue, facilement importable, plus imposée aussi : celle de la qualité de l'eau. Or, si les deux objectifs sont pleinement cohérents avec les attentes environnementales actuelles, le premier met en jeu des acteurs éloignés des agriculteurs (restauration collective, consommateurs etc.) tandis que le deuxième est bien plus relié à des dispositifs incitatifs et coercitifs dont les agriculteurs sont familiers ; ce qui leur donne une légitimité tout à fait différente auprès des agriculteurs.

On l'a vu également dans cette étude, ces animations peuvent générer d'une certaine façon un renouvellement du conseil technique. Toutefois, du fait que les associations non spécifiquement agricoles soient moins contraintes par la structuration de la profession agricole, c'est à l'animateur de trouver une juste combinaison entre proximité relationnelle, reconnaissance des stratégies et des pratiques actuelles des agriculteurs et légitimité à proposer des méthodes innovantes. Ainsi, il s'agit pour ces animateurs à la fois de traduire les attentes de la société civile envers l'agriculture, et de favoriser l'ajustement des pratiques agricoles aux diverses injonctions environnementales et ce de la manière la plus efficace possible.

Par ailleurs, si l'on constate que ces diverses animations n'ont pas encore conduit à une véritable écologisation de l'agriculture mais plutôt à un verdissement des pratiques, on remarque qu'elles peuvent renforcer les trajectoires d'évolution déjà amorcées vers la réduction d'intrants. Ainsi, ceux qui ont fait ce choix dès les années 1980 ou 1990 voient aujourd'hui leurs efforts reconnus et publicisés par ces animations. Dans une perspective d'avenir proche, on peut penser que les animations non spécifiquement agricoles en capacité de proposer aux agriculteurs des systèmes de culture différents en leur donnant du sens par rapport à une cause plus globale de protection de l'environnement pourront être un facteur

d'évolution des conceptions des agriculteurs et de « reconceptualisation » (Hill, Mac Rae, 1995) des systèmes agricoles.

Références

- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B., 1988, "A quoi tient le succès des innovations? 1 : L'art de l'intéressement; 2 : Le choix des porte-parole", *Gérer et comprendre*, Annales des Mines, 11 & 12, 4-17 & 14-29.
- Ansaloni M., Fouilleux E., 2006, « Changement de pratiques agricoles : facteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes. », *Economie rurale*.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Ed Gallimard.
- Borraz O., d'Arcimoles M., 2003, « Réguler ou qualifier. Le cas des boues d'épuration urbaines », *Sociologie du Travail*, n° 1.
- Brives H., « Les conseillers agricoles et l'environnement : quelles compétences ? » in Rémy J., Brives H., Lémery B., *Conseiller en agriculture*, Ed. Educagri, 2006.
- Callon M., 1986, « Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc », *l'Année sociologique*, n°36, pp.169-208.
- Capillon A., 1993, *Typologie des exploitations agricoles, contribution à l'étude régionale des problèmes techniques*, Thèse tome 1 et 2.
- Chateauraynaud F., 2004. « L'épreuve du tangible. Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », in La croyance et l'enquête, *Raisons pratiques*, vol. XV
- Chateauraynaud F., Torny D., 1999, *Les Sombres précurseurs, Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Ed EHESS.
- Compagnone C., 2006, « Le juste dans la relation de conseil en agriculture », in Rémy J., Brives H., Lémery B., *Conseiller en agriculture*, Ed Educagri, 2006.
- Compagnone C., 2008, « Influence des réseaux de dialogues professionnels sur les changements des pratiques des viticulteurs », MONDIAVITI, Actes du Forum des idées, Bordeaux, 3 et 4 décembre 2009, pp 103-110.
- Deverre C., Sainte Marie (de) C., 2008, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agroalimentaires ? », *Revue d'Etude en Agriculture et Environnement*, 89, 83-104.
- Hill S.B., Mac Rae R.J., 1995 « Conceptual frameworks for the transition from conventional to sustainable agriculture », *Journal of Sustainable Agriculture* 7, 81-87.
- Hochereau F., 2009, « Le devenir-expert des acteurs locaux de la gestion des risques naturel : une approche analytique de l'expertise ».
- Hochereau F., Lamine C., 2009, « Diffusion et reconstruction des référentiels de protection intégrée dans trois régions de grandes cultures », Séminaire Production intégrée en zones de grande culture entre analyse d'impacts et gestion territoriale, INRA site de Grignon.
- Lafaye C., Thévenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. », *Revue française de sociologie*, 34-4, 495-524.
- Lamine C., 2003. *La construction des pratiques alimentaires face à des incertitudes multiformes, entre délégation et modulation. Le cas des mangeurs bio intermittents*. Thèse de sociologie. EHESS, Marseille. Reprise sous le titre *Les intermittents du bio*. Eds MSH-Quae, Paris-Versailles, 2008, 341 p.
- Lamine C., 2009. Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture, article soumis à *Sociologie du travail*.
- Lamine C., Meynard J-M., Perrot N., Bellon S., 2009, « Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : les cas de l'agriculture biologique et de la protection intégrée », *Innovations Agronomiques*, 4, 483-493.

Lémery B., 2003, « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture », *Sociologie du travail* 45, 9-25.

Lascoumes P., Le Galès P., 2004, *Gouverner par les instruments*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Madelrieux S., Dedieu B., Dobremez L., 2002, « Modifications de l'utilisation du territoire lorsque des éleveurs cherchent à résoudre leurs problèmes de travail », *Fourrages*, 172, 355-368.

Mead H. Georges, 1963, *l'Esprit, le soi et la société*, (1934), Ed PUF.